

# Rapport d'orientations budgétaires 2022

## CCAS de Wimille

### Réunion du 29 Mars 2022

Document annexe joint à la délibération du 29 mars 2022.

## Contexte de ce rapport d'orientations budgétaires

### Cadre juridique

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus.

### Extrait de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, (...). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »*

Le CCAS de WIMILLE est par conséquent concerné par cette disposition.

### Contexte général

Comme 2020, l'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire. La France touchée par une troisième vague épidémique en mars 2021 a été contrainte de décider un nouveau confinement de plusieurs semaines néanmoins plus « aéré » que les précédents confinements de 2020.

Dans ce contexte, la France comme l'ensemble des pays européens a vu le poids de ses prestations sociales augmenté dans son PIB (entre 2 et 3 points) pour soutenir les ménages les plus modestes à travers le versement de minimas sociaux (RSA, ASS...). Avec ce soutien, les demandes d'aides n'ont pas été par conséquent aussi importantes que l'on pouvait le craindre auprès des CCAS. Avec l'amélioration de la situation sanitaire et économique au second trimestre 2021, le nombre d'allocataires de ces prestations sociales est cependant revenu à un niveau proche voire inférieur à celui d'avant crise.



### Contexte local

En 2021, l'activité du CCAS a été impactée par une nouvelle période de confinement de plusieurs semaines au 1<sup>er</sup> semestre 2021 mais de manière générale, tout au long de l'année 2021 en raison de règles sanitaires contraignantes ne favorisant pas la mise en place de nouvelles actions sociales. Comme en 2020, le restaurant et l'animation autour du foyer de vie sociale Clair Vivre ont connu peu d'activité avec toutefois la reprise d'un service de repas en commun au restaurant du foyer à raison de 2 fois par semaine à compter d'octobre 2021.

Par ailleurs, une analyse des besoins sociaux à partir de l'offre existante a été réalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre. Ce diagnostic constitue un outil d'aide à la décision en vue d'adapter les interventions au regard des besoins et moyens disponibles. Cette analyse a permis de décliner la stratégie de développement social de la commune autour de 4 axes :

- **Axe 1** : soutenir les publics les plus vulnérables : travailleurs pauvres, chômeurs, retraités, familles monoparentales, personnes en situation de handicap et personnes isolées.
- **Axe 2** : Conforter l'offre de service existante pour garantir son évolution progressive.
- **Axe 3** : Impulser une action partenariale, durable et de proximité

- **Axe 4** : Rendre lisible et visible l'action sociale municipale

Afin de disposer des ressources humaines nécessaire à la déclinaison de ces axes en actions opérationnelles, le Conseil d'administration du CCAS a décidé par délibération du 14 décembre de créer un poste d'agent d'accueil social à temps complet.

## La situation financière du centre communal d'action sociale

### Les dépenses de fonctionnement

En 2021, les dépenses de fonctionnement du budget CCAS ont été réalisées à hauteur de 73% des autorisations votées et s'élèvent à 198 102 €. Elles se répartissent comme suit :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellés	Budget Primitif 2021	Réalisé 2021	Ecart en valeur	Crédits consommés en %
<b>Charges à caractère général</b>	<b>186 110,00</b>	<b>167 304,93</b>	<b>18 805,07</b>	<b>90%</b>
Achats de fluide, énergie, fournitures...	57 550,00	55 910,24	1 639,76	97%
contrats de prestations, entretien, assurances...	51 060,00	59 613,70	-8 553,70	117%
Honoraires, affranchissement, télécom, réceptions, fêtes et cérémonies...	61 500,00	38 230,90	23 269,10	62%
Taxes	16 000,00	13 550,09	2 449,91	85%
<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>49 300,70</b>	<b>28 715,41</b>	<b>20 585,29</b>	<b>58%</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>36 350,00</b>	<b>2 082,06</b>	<b>34 267,94</b>	<b>6%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>271 760,70</b>	<b>198 102,40</b>	<b>73 658,30</b>	<b>73%</b>
<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>272 760,70</b>	<b>198 102,40</b>	<b>74 658,30</b>	<b>73%</b>
<b>Virement à la section d'investissement (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
+				
<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ</b>		<b>0,00</b>		
=				
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>198 102,40</b>		

- Les charges à caractère générale couvrent essentiellement les dépenses récurrentes. En 2021, le CCAS a réalisé des dépenses d'entretien à hauteur de près de 9000 € dans le cadre de travaux de rénovation du logement de fonction du foyer Clair Vivre (1500 € au BP). Egalement en augmentation les dépenses énergétiques (chauffage du foyer Clair Vivre) liée à la hausse des prix qui s'est accélérée en fin d'année 2021, soit un dépassement de 626 € par rapport au BP. Enfin les dépenses relatives aux repas livrés à domicile ont été plus importantes de 4 223 € par rapport aux prévisions.
- Les dépenses au titre des fêtes et cérémonies s'élèvent à 36 655 € (colis des aînés, repas, galette...) en 2021 pour 46 000 € inscrits au BP.
- Les autres charges de gestion courante concernent les aides facultatives versées en 2021 à hauteur de 2082 €.

### Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 117% du budget voté et s'élèvent à 184 497 €. Elles se répartissent comme suit :

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellés	Budget primitif 2021	Réalisé 2021	Ecart en valeur	Ecart en %
<b>Atténuation de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>41 300,00</b>	<b>43 361,60</b>	<b>-2 061,60</b>	<b>105%</b>
<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>44 000,00</b>	<b>41 192,00</b>	<b>2 808,00</b>	<b>94%</b>
Subventions de fonctionnement (CAF, Département, Commune)	44 000,00	41 192,00	2 808,00	94%
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>73 000,00</b>	<b>71 813,93</b>	<b>1 186,07</b>	<b>98%</b>
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>158 300,00</b>	<b>156 367,53</b>	<b>1 932,47</b>	<b>99%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Produits financiers</b>			<b>0,00</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>60,00</b>	<b>28 130,00</b>	<b>-28 070,00</b>	<b>46883%</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>158 360,00</b>	<b>184 497,53</b>	<b>-26 137,53</b>	<b>117%</b>
+				
<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ</b>		<b>114 400,70</b>		
=				
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>298 898,23</b>		

- Sur l'exercice 2021, le montant des recettes est inférieur de 14 000 € à celui des dépenses mais largement couvert par l'excédent reporté 2020.
- Les produits des services correspondent essentiellement à l'encaissement du prix des repas portés à domicile. Le montant est de 5% supérieur aux prévisions
- La subvention de la commune a été ramenée en 2021 à 40 000 €. Sur l'exercice 2021, le CCAS n'a pas perçu la totalité de la subvention du Département lié aux dossiers RSA. Le solde sera versé sur l'exercice 2022.
- Les autres produits de gestion courante concernent l'encaissement des loyers du foyer Clair Vivre
- En 2021 au titre des produits exceptionnels, le CCAS a perçu un don de 28 070 € de l'association Wimille Vie Loisirs.

### La section d'investissement

Aucune dépense d'investissement réalisé en 2021 (report d'excédent de 6 239 €)

### L'évolution du résultat de l'exercice

Le résultat prévisionnel de clôture du CCAS pour l'exercice 2021 s'élève à 100 852 € (114 400 en 2020) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		114 400,70 €		6 239,14 €		120 639,84 €
Part affectée à investiss					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	198 102,40 €	184 554,52 €	0,00 €	0,00 €	198 102,40 €	184 554,52 €
Totaux	198 102,40 €	298 955,22 €	0,00 €	6 239,14 €	198 102,40 €	305 194,36 €
Résultat de clôture		100 852,82 €		6 239,14 €		107 091,96 €

### Les orientations budgétaires

Il convient dans le cadre des orientations budgétaires 2022 à partir des éléments suivants :

1°) l'organisation et le financement des services publics à gérer :

- le restaurant Clair Vivre : le tarif des repas est maintenu à 8 €

- les 33 logements de la résidence Clair Vivre :
  - ✓ Poursuite de la convention de location avec Habitat Hauts de France. Un travail en commun avec le propriétaire est engagé pour des travaux d'amélioration des logements portant sur l'isolation thermique ou encore la mise aux normes des salles de bain. L'impact financier doit être évalué préalablement sur la redevance locative.
  - ✓ loyer mensuel au 1er janvier 2022 : 180 € (Délibération du 14/12/2021).

2°) Le développement des aides facultatives et des actions sociales au regard des objectifs de l'analyse des besoins sociaux, le financement des moyens généraux et le développement des animations autour du foyer Clair Vivre.

- Renforcement des moyens en personnel + 18 000 €
  - ✓ création d'un poste à temps plein pour l'accueil du CCAS en remplacement du poste à temps non complet (22h30)
  - ✓ renouvellement du personnel en contrat jusque fin 2022 pour la gestion et l'animation du Foyer Clair Vivre.
  - ✓ recrutement d'un contractuel pour une durée de 2,5 mois en vue de répondre à un appel à projets sur l'habitat inclusif
- Développement des aides facultatives telles que le chèque énergie et autres secours exceptionnels : maintien de l'enveloppe à son niveau actuel (36 350 €)
- Solidarité envers les réfugiés Ukrainiens : + 5 000 €
- Prise en compte de l'augmentation du prix de l'énergie nécessaire au fonctionnement du foyer Clair Vivre + 20 % (6 126 € en 2021)
- Développement d'actions d'animation en faveur des séniors (inclusion numérique, intergénérationnelle, lutte contre l'isolement...) : + 7000/8000 €
- Prise en compte des obligations du gestionnaire (CCAS) en matière de travaux d'entretien des logements de la résidence Clair Vivre : + 3000 €
- Maintien des prestations offertes aux aînés à l'exception de la galette des rois réalisée en porte à porte : 46 000 €
- En investissement : achat d'un logiciel de gestion administrative et d'une tablette : consultation en cours

#### **Les prévisions des principales recettes en 2022 :**

- Subvention d'équilibre de la commune : 60 000 €
- Les loyers des 33 logements de la résidence Clair Vivre : 71 000 €
- Le service de portage de repas à domicile : 41 000 €
- Co-financements dans le cadre du projet d'habitat inclusif : ?? €
- L'excédent de financement 2021 : 100 000 €

#### **Les engagements pluriannuels pris par la collectivité**

Leur périmètre ne varie pas :

- ✓ Vérification des installations électriques, de chauffage et de gaz
- ✓ Vérification des installations frigorifiques
- ✓ Vérification des extincteurs

## Structure et gestion de la dette

Il n'y a pas d'emprunt en cours à ce jour et donc pas d'encours de dette ni de charge financière.

## Conclusion

Au vu de ces éléments exposés, le budget 2022 supportera des dépenses nouvelles liées au choix d'une politique plus volontariste de la municipalité en matière d'action sociale.

Cet effort supplémentaire sera financé à la fois par l'augmentation de la subvention de la commune au profit du CCAS et par les excédents de financement reportés des précédents exercices.